



natagora

Famenne



Le Bulletin de liaison de la Famenne

JUIN 2020

#69



Chers membres famennois et sympathisants, bien que « privés » de chantiers de gestions de nos réserves, d'événements de sensibilisation, et autres réunions de coordination, nos actions ne s'arrêtent pas...au contraire nous nous devons de rester attentifs aux menaces que certains portent sur notre belle Nature...

Vous en découvrirez quelques flagrants exemples dans ce numéro 69...

Nous espérons pouvoir bientôt nous revoir et participer à nouveau aux événements festifs où nous sommes invités (« Bure en fleurs » et « La fête des jardins » à Malagne sont toujours programmés à ce jour).

Nous vous souhaitons un été ensoleillé et empli d'émotions naturelles..., et une très bonne lecture !

Karl et Pascal, votre équipe de rédaction

Editeur responsable et rédacteur : Pascal Woillard - pascal.woillard@safrangroup.com
Concepteur graphique : Karl Gillebert - contact@delucine.com

La reproduction des textes et illustrations , même partielle et quel que soit le procédé utilisé, est soumise à autorisation.



4 - ACTIVITÉS 2020

**5 - CHAUVÉ-SOURIS ET CORONAVIRUS:
DÉMÊLER LE VRAI DU FAUX**

**8 - BOIS DE LA HÉRRONNERIE,
LE COMBAT CONTINUE !**

10 - STOP DÉRIVES CHASSE

**11 - VIVE L'ÉTÉ, VIVE LES BONS APÉRITIFS
DE LA RÉGIONALE !**

12 - FICHE NATURE

13 - NOTRE BELLE FAMENNE



Nos prochains rendez-vous, en un coup d'oeil !

Date

Evènements

2 août 2020

Bure en fleurs

16 août 2020

Fête des jardins - Malagne

29 août 2020

Gestion de chantier vieux verger - Chanly

3 oct 2020

Fête au verger - Chanly

Chauve-souris et Coronavirus: démêler le vrai du faux

Outre leur rôle important dans beaucoup d'écosystèmes, les chauves-souris ont aussi été identifiées comme hôte de certains virus, dont un virus semblable à celui de COVID-19. Un rôle à relativiser, à la lumière de celui des activités humaines. Et des espèces à protéger pour conserver des écosystèmes sains.

La pandémie à laquelle nous faisons face actuellement soulève de nombreuses questions notamment quant à sa source initiale. Le rôle des chauves-souris dans l'origine de la maladie a ainsi été fortement médiatisé. Les scientifiques sont d'accord sur le fait que le COVID-19 est une zoonose, une maladie humaine d'origine animale. Cependant, **la source animale du SARSCoV-2, le virus à l'origine de la pandémie de COVID-19, n'a pas encore été confirmée.**

LA CHAUVÉ - SOURIS , UN FACTEUR PROBABLE PARMIS D' AUTRES

On a retrouvé, chez une espèce de chauve-souris du Yunnan [sud-ouest de la Chine] un virus qui ressemble au SARS-CoV-2. Ce virus ne semble pas capable d'infecter l'homme directement. La contamination à l'homme paraît provenir d'une succession de facteurs, non confirmés actuellement. Le virus aurait ainsi échangé du matériel génétique avec un autre virus inconnu (créant ainsi un nouveau virus), ce qui lui aurait procuré la capacité d'infecter l'homme. **Ce virus aurait été transmis de la chauve-souris vers un hôte intermédiaire, qu'on présume être le pangolin.** Il aurait été transmis du pangolin vers l'homme sur un marché d'animaux sauvages de Wuhan où les individus vivants sont entassés dans des conditions de promiscuité déplorable.

Frédéric Forget, coordinateur volontaire du pôle chauves-souris de Natagora explique : « **La transmission d'un virus d'un animal sauvage à l'homme résulte souvent d'une altération de l'environnement par l'homme.** Par exemple, la destruction de biotopes de chauves-souris (par déforestation et urbanisation) et l'intensification de l'élevage de bétail poussent les chauves-souris à vivre bien plus près de l'homme, de son bétail et de ses animaux domestiques qu'en conditions plus naturelles. Ce contact plus proche peut conduire à un « débordement » d'un virus depuis son réservoir naturel (un animal sauvage) vers la population humaine, soit directement, soit par un hôte intermédiaire (un animal domestique). »

LES CHAUVES - SOURIS BELGES INOFFENSIVES

Les scientifiques n'ont, à ce jour, pas trouvé le virus de COVID-19 chez les chauves-souris de nos régions. Il faut cependant savoir que le SARS-CoV-2 n'est qu'une sorte de coronavirus parmi de nombreuses autres. Certains coronavirus nous infectent et provoquent tout simplement des rhumes (on estime que 30% des rhumes hivernaux sont provoqués par ces différentes espèces de coronavirus). La majorité des animaux à sang chaud qui nous entourent sont porteurs d'autres types de coronavirus inoffensifs pour l'homme.

Il est important de noter que la présence d'une colonie de chauves-souris en Belgique ne peut pas causer d'infection au COVID-19.

La probabilité de la présence du SARS-Cov-2 parmi nos populations de chauves-souris est quasi nulle. L'espèce incriminée dans la transmission du SARS-CoV-2 (Rhinolophus affinis) n'est pas présente en Belgique. Ensuite, la probabilité d'entrer en contact direct avec une chauve-souris est infime. Celles-ci sont farouches et évitent les contacts avec les humains. Enfin, le passage direct du virus des chauves-souris vers l'homme, est très difficile et passe généralement par un hôte intermédiaire. La transmission du COVID-19, aujourd'hui, se fait d'homme à homme et non pas via les animaux. Les chauves-souris ne transmettent pas non plus le COVID-19 aux animaux de compagnie. La menace de contamination des animaux de compagnie (principalement les chats) au COVID-19 vient de l'homme et non pas des chauves-souris qui n'ont, à ce jour, pas été identifiées comme porteuses du virus SARS-CoV-2.

La seule zoonose (maladie transmissible de l'animal à l'homme) associée aux chauves-souris en Belgique est le « European Bat Lyssavirus », un virus proche de la rage classique (qui affecte principalement les chiens et les renards). Mais il n'y a aucun risque de transmission si vous ne manipulez pas les chauves-souris à mains nues, il faut en effet être mordu à sang pour qu'un risque de transmission existe. Qui plus est, il existe un traitement post-exposition qui est systématiquement administré aujourd'hui en cas de morsures suspectes par un mammifère sauvage. Il n'y a pas d'autres maladies zoonotiques connues en Belgique.

LES CHAUVES - SOURIS NE SONT PAS UN DANGER , ELLES SONT EN DANGER

Détruire les chauves-souris n'éliminerait certainement pas les coronavirus, transportés par de nombreux animaux. De plus, beaucoup de pandémies ont été provoquées par d'autres types de virus qui ne sont pas présents chez les chauves-souris. Tout particulièrement le virus de la grippe qui est aussi capable d'échanger de l'ADN avec des virus d'autres animaux (porc, oiseau,...).

Par contre, éliminer les chauves-souris aurait des conséquences catastrophiques d'un point de vue écologique. En effet, les chauves-souris à travers le monde jouent un rôle écologique majeur, dans la pollinisation de certaines espèces végétales, la dispersion de nombreuses graines des fruits et surtout pour la régularisation des populations d'insectes ce qui en fait de précieuses alliées pour l'agriculture mais aussi pour la santé humaine. Elles consomment par exemple des quantités importantes de moustiques porteurs de maladies comme la fièvre Zika, la dengue et le paludisme et responsables d'environ 1 million de décès humains par an dans le monde.

D'un point de vue purement économique, une étude a démontré qu'uniquement pour les États-Unis le manque à gagner serait de 22,9 milliards. En effet, les chauves-souris mangent énormément d'insectes ravageurs et protègent ainsi la production agricole. **Leur disparition impliquerait donc d'avoir recours à des quantités conséquentes de pesticides.**

Cécile Van Vyve, responsable de l'étude des chauves-souris chez Natagora : « Aujourd'hui en sursis, les chauves-souris sont menacées par les perturbations que l'on fait subir à leur environnement : pollution, disparition des habitats naturels, condamnation des accès à leurs gîtes, pression de prédation par les chats domestiques, collisions routières et éoliennes, etc. C'est pourquoi **les chauves-souris mais également leurs habitats sont protégés par la loi de la conservation de la nature. Leur élimination et l'altération ou la destruction de leurs gîtes sont illégales.**



Natagora oeuvre à cet égard à la restauration de ces gîtes et habitats naturels sur ses réserves. Un projet de construction (<https://www.natagora.be/news/gite-et-couvert-sur-mesure-pour-les-chauvessouris>) d'un bâtiment strictement dédié à l'accueil des chauves-souris est d'ailleurs en cours de réalisation actuellement. » (dans notre réserve naturelle de la Behotte, Rochefort).

COMMENT ÉVITER UNE NOUVELLE PANDÉMIE AUX CORONAVIRUS ?

Les virus contenus par le métabolisme de la faune sauvage n'ont aucune raison de nuire aux humains si ces derniers en restent éloignés. **Les hommes augmentent le risque de transmission entre les espèces lorsqu'ils empiètent sur les habitats de la faune sauvage ou les capturent pour la médecine ou la nourriture.** En particulier, lorsqu'ils entreposent ces animaux vivants dans des conditions insalubres avec d'autres espèces sauvages qui peuvent servir d'hôtes intermédiaires (ce qui s'est produit sur le marché humide de Wuhan, où de nombreux experts pensent que le COVID-19 a émergé).

Enrayer les épidémies impliquera nécessairement la réduction du commerce illégal d'espèces sauvages, la fermeture des marchés d'animaux sauvages non réglementés ainsi que la préservation des écosystèmes et la restauration de ceux qui ont été dégradés.

DÉCOUVREZ LES ACTIONS DE NOTRE PÔLE CHAUVES - SOURIS
([HTTPS : //PLECOTUS.NATAGORA.BE/INDEX.PHP? ID= 698](https://plecotus.natagora.be/index.php?id=698))
[Plecotus \(/projets/plecotus\)](#) , [Chauves-souris \(/sujet/chauves-souris\)](#)

Bois de la Héronnerie, le combat continue !

Nous avons réagi récemment (voir lettre attachée au bulletin n° 68, mai-20) à un enquête publique lancée en pleine pandémie, et uniquement consultable à la commune de Rochefort, alors que l'accès aux bureaux étaient très limités...et en plus avec un délai de réaction court (18 mai au 2 juin).

Si fait volontairement, nous trouvons la manière agressive et inopportune en pleine crise sanitaire...

Sur le fond il semble clair que le promoteur ne renonce pas à son projet dantesque... Pour rappel, cette demande concerne la construction d'une nouvelle station d'épuration trois fois plus grande, en lien évident avec le projet « Jardin des Paraboles » bien que ne s'y référant pas !

Et notre RN de la Basse Wimbe est aussi menacée (indirectement) par ce projet...

Ci-dessous ce que nous écrivait le comité des Antennes (dont notre Régionale fait partie) et la lettre de réaction proposée fin mai :

« Le promoteur immobilier qui veut créer un village de vacances dans le bois de Lessive persiste dans son projet anachronique. Le refus du permis pour le forage du puits ne semble pas l'avoir découragé. Il continue la politique des petits pas en scindant les demandes de permis en sous-projets distincts. Cette fois-ci, il demande l'autorisation pour **construire une station d'épuration des eaux usées** de 400 habitants qu'il présente comme une simple mise en conformité d'une station existante, trois fois plus petite, qui servait pour le centre de séminaire de Belgacom. Et il prévoit de rejeter les eaux usées dans le ry du Cobri dont le débit, en ce mois de mai, correspond à un simple filet d'eau...

Il ne faut pas que ce permis soit accordé. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre connaissance du dossier et à réagir dans le cadre de l'enquête publique. »

La Lettre :

« Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers,
Concerne : Enquête publique – Permis d’environnement – rue de l’Antenne 63-65 à 5580 Lessive (90.14 STATION ÉPURATION INDIVIDUELLE EN DÉROGATION A L’OBLIGATION DE RACCORDEMENT A L’ÉGOUT).

Dans le cadre de l’enquête publique en cours concernant la station d’épuration dans le bois de la Héronnerie à Lessive, je vous prie d’acter mon opposition à l’octroi du permis demandé.

La station actuelle, autorisée pour l’exploitation d’une salle de spectacle, n’est plus utilisée depuis des années. Pourquoi en demander la mise en conformité ? La construction d’une nouvelle station, d’une capacité triplée par rapport à l’ancienne (60 m³/jour), ne peut pas être considérée comme une simple mise en conformité d’une installation de classe 3 prévue pour traiter 20 m³/jour.

Le demandeur ayant largement communiqué sur son projet de nouveau village (minimum 700 habitants), c’est bien dans le cadre des activités générées par celui-ci qu’il faut examiner l’actuelle demande de permis. En effet, la station est située dans le périmètre du projet, elle est nécessaire à la réalisation du projet et elle est concomitante aux demandes de permis concernant le projet. Or, les déchets résidentiels issus d’un nouveau village ne sont pas de même nature que ceux produits par une salle de spectacle, une maison de repos rejette des eaux chargées en résidus médicamenteux et les eaux d’un centre de balnéothérapie sont à considérer comme des eaux industrielles.

Le site est situé en zone d’épuration collective. Or, le demandeur prévoit de rejeter les eaux dans le ry du Cobri. Le débit du Cobri étant extrêmement réduit à la belle saison, il me semble inconcevable de vouloir y rejeter jusqu’à 60m³/jour, ce qui reviendrait à le transformer en égout à ciel ouvert. Notons que les rejets actuels dans le Cobri, bien moins volumineux, ont déjà fait l’objet des plusieurs plaintes. La taille du bassin tampon prévu pour la nouvelle station correspond à un quart du volume journalier traité (15 m³). En cas de forte pluie ou de déféctuosité de la step, c’est donc tout l’écosystème du bassin du Cobri, et partant de la Wimbe et de la Lesse, qui sera menacé. Je vous rappelle que Cobri et Wimbe font partie de la zone Natura 2000 et qu’ils abritent des espèces protégées (chabot, petite lamproie, castors,...).

Pour toutes ces raisons, je demande à ce que le permis référencé ci-dessus soit refusé. Il n’est pas admissible de fractionner un projet unique en sous-projets distincts pour induire en erreur l’autorité sur les incidences de l’ensemble du projet. C’est l’ensemble du projet qui doit faire l’objet d’une évaluation environnementale et sociétale.

J’en profite pour réitérer mon opposition à ce projet qui constitue une menace pour une des forêts les plus intéressantes de la commune de Rochefort au niveau biologique et patrimonial. J’aurais du mal à comprendre que les autorités communales ne mettent pas tout en œuvre pour la préserver.

Veillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, l’assurance de ma considération distinguée. »

Dans le bulletin n° 66 de mars 2020, nous faisons un appel à manifester contre les dérives de la chasse... cette manifestation ayant été annulée suite au virus, une manifestation virtuelle a été organisée avec un franc succès !

Cette action continue... je vous relaye le message du collectif « Stop Dérives Chasse »

« Le lancement de la **manifestation virtuelle a rencontré un franc succès !** La vidéo Stop Dérives chasse a été partagée massivement et nous tenions à vous dire MERCI !
Poursuivons...

Pour la prochaine action, nous vous invitons à vous prendre en photo avec l'une des dérives de la chasse écrite sur le support de votre choix. Un peu comme si nous étions **tous réunis devant le cabinet du ministre Borsus brandissant des calicots !**

Voici les différentes propositions de phrase à écrire sur le support de votre choix :

- Mr Borsus, STOP aux lâchers de petits gibiers
- Mr Borsus, STOP au nourrissage
- Mr Borsus, STOP au piégeage
- Mr Borsus, STOP à l'usurpation de nos chemins
- Mr Borsus, STOP à la souffrance animale
- Mr Borsus, STOP à la destruction des forêts



#STOPDERIVESCHASSE

Une fois réalisée, il vous suffira de la **partager sur les réseaux sociaux avec le #stopderiveschasse en description.**

Si vous n'êtes pas sur les réseaux sociaux, vous pouvez simplement nous envoyer la photo à l'adresse suivante :

info@stopderiveschasse.be

Vous pouvez aussi partager cette vidéo :

<https://www.facebook.com/watch/?v=152039479575960>

et appliquer le badge Facebook :

<https://www.facebook.com/protectiondesoiseaux/posts/10157615920293705>

Nous ne manquerons pas également de partager les différentes photos sur le site Stop Dérives Chasse ainsi que sur les réseaux sociaux. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de l'impact !

Le combat continue et nous avons encore besoin de vous pour que cette seconde étape soit une réussite ! Merci à tous pour votre participation ! »

Vive l'été, vive les bons apéritifs de la Régionale !

Comme vous le savez, nous fabriquons d'excellents apéritifs artisanaux à base de fruits et fleurs récoltés dans nos réserves...

Vu que nous avons été privés ce printemps de nos principaux événements de vente, notre stock est important...

De plus nos sorcières et sorcier viennent de mettre en bouteille du vin de sureau et de fruits des bois... le cru est paraît-il excellent !

Donc si vous souhaitez nous soutenir dans ces moments difficiles, n'hésitez pas à acheter votre apéro estival original...

Toutes les bouteilles (75 cl) sont vendues à 8 Euros (9 pour les non-membres), et sont disponibles soit à Rochefort (Robert), soit à On (Pascal).

Nous avons aussi des bouteilles de 37,5 cl (à l'origine réservées aux dégustations), qui sont disponibles en quantité limitée au prix de 5 Euros.

Voici la carte :

- Nèfle, fermentation, blanc sec
- Mirabelle, fermentation, rosé sec
- Cerise, fermentation, rouge demi-sec
- Fleurs de sureau, fermentation, blanc doux
- Fruits des bois, fermentation, rouge doux
- Aspérule, macération, blanc doux
- Mélilot, macération, blanc doux
- Merisier, macération, rouge très doux

Et nous rappelons aussi que les Natagorix blonde et ambrée sont toujours disponibles !

Contact : Pascal (0479 34 93 72), ou Robert (0498 10 02 71)



Fiche nature

Robert et Marie-Françoise sillonnent nos réserves pour vous faire découvrir leurs splendeurs florales, ce mois place à la famille des Rhamnacées.

La famille des rhamnacées est composée d'arbustes ou d'arbres parfois épineux. C'est une famille subcosmopolite comprenant environ 900 espèces dont 2 en Belgique.

Les feuilles sont alternes ou opposées, simples, pourvues de petites stipules.

L'inflorescence est une cyme ou une ombelle généralement axillaire ou parfois des fleurs fasciculées. Les fleurs sont petites, hermaphrodites ou unisexuées, à symétrie radiaire, 4 ou 5 mères. Le calice et la corolle sont présents. Le réceptacle est en forme de cupule. Les étamines sont au nombre de 4 - 5, opposées aux pétales.

Les carpelles sont au nombre de 2 - 5, soudés entre eux. L'ovaire est supère, généralement à 2 - 4 loges. Chaque loge a 1 (rarement 2) ovules. Le style est simple, lobé ou divisé.

Le fruit est une drupe à 1 ou plusieurs noyaux.



Notre belle Famenne



Cidarie verdâtre © Pascal Woillard



Bernache du Canada © Pascal Woillard



Iris jaune © Pascal Woillard

Nénufar et larve d'agrion © Pascal Woillard



Grande marguerite et Goutte-de-sang © Pascal Woillard





Aurore (femelle) © Céline Charlier



Balanin des noisettes © Céline Charlier



Orvet fragile © Céline Charlier



Sphinx gazé © Céline Charlier



Goutte-de-sang © Pascal Woillard

Une histoire de Gazé... par Karl Gillebert



Ponte



Chenille



Chrysalide



Chrysalide



Chenille parasitée par *Cotesia glomerata*

Accouplement : femelle (haut) et mâle (bas)



Dortoir

